



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rabat, le 18 Octobre 2016

Masen devient l'acteur central et intégré des énergies renouvelables au Maroc suite à l'adoption de la loi n°37-16

La loi redéfinissant les prérogatives de Masen a été adoptée par le parlement le 2 août 2016. Elle annonce une reconfiguration profonde du secteur, considéré comme stratégique par le Maroc, qui se prépare à accueillir la prochaine conférence internationale sur le climat (COP 22) du 7 au 18 novembre 2016.

Pour exprimer ses nouvelles ambitions, Masen adopte une nouvelle identité : puissante et qui porte en elle les symboles forts de sa mission;

Une structure unique pour de meilleures synergies

Masen est en charge désormais des énergies solaire, éolienne et hydraulique, et de toute autre énergie renouvelable susceptible d'être développée dans notre pays. A cet effet, la société a conservé son acronyme, **Masen** et a été rebaptisée **Moroccan Agency for Sustainable Energy**.

Ce regroupement de compétences permet au secteur national des énergies renouvelables de se renforcer en s'appuyant sur les synergies potentielles et sur la consolidation de la relation Masen-ONEE tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. Cette nouvelle configuration clarifie les périmètres d'action de chacun des acteurs, offre une meilleure visibilité et une coordination facilitée sur l'ensemble des projets.

Masen, un acteur au service de l'ambition marocaine vers une transition énergétique renouvelable

La nouvelle loi met en œuvre la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, de renforcer la cohérence des politiques publiques liées aux énergies renouvelables et permet de confirmer le leadership continental et mondial du Royaume en matière de transition énergétique. Masen mettra en œuvre l'ensemble des ressources et des moyens pour concrétiser les ambitions nationales en matière d'énergies renouvelables. Pour rappel, le Maroc s'est fixé comme objectif de porter leur contribution à 42% du mix énergétique national en 2020 et à 52% en 2030.

Le président du Directoire de Masen, Mustapha Bakkoury, s'est exprimé à cette occasion : "Notre nouveau rôle de partenaire de développement, de financement et de gestion de tous les projets d'énergie renouvelable du Royaume est un vrai honneur et un grand défi pour Masen. Nous serons ainsi présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, allant de l'évaluation des ressources au développement de projets, en passant par les activités de renforcement de compétences, de R&D et de conseil. Tout en gardant le nom de Masen, dont nous sommes très fiers, nos nouvelles responsabilités centralisées permettront au Maroc d'atteindre ses nouveaux objectifs d'ici à 2030 et de développer ses relations énergétiques vers et à l'international. Ces ambitions ne se feront pas sans un travail concerté avec l'ONEE, qui reste notre client unique et notre partenaire privilégié."



A propos de MASEN

MASEN (Moroccan Agency for Sustainable Energy).

Au niveau national, MASEN met toutes ses forces au service des objectifs ambitieux de transition énergétique du Royaume, en s'appuyant sur plus d'une centaine d'ingénieurs et d'experts aux compétences transversales. Ses activités concernent la production énergétique, mais aussi le soutien de la R&D, et l'appui au développement des compétences humaines et industrielles liées aux énergies renouvelables.

Au niveau international, MASEN souhaite devenir le partenaire privilégié de tous les pays qui font des énergies renouvelables une priorité de leur développement économique. Maseen a lié des partenariats de développement avec des pays africains, et s'engage dans les négociations avec l'UE pour exporter des énergies renouvelables.

Grâce à de nouveaux moyens et des prérogatives étendues, Maseen a pour objectif de faire des énergies renouvelables une priorité de la COP22.

Liens vidéos reveal de la nouvelle identité visuelle :

- Français : https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=4Q40seYokN0
- Arabe : https://www.youtube.com/watch?v=3my_FuKycvw

Service de presse MASEN

Maha EL KADIRI

+ 212 6 61 62 51 25

